

COMMUNE DE POISSON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

Présents : BONNOT Michelle, BODET Gérard, CLEMENT PORNIN Christèle, BERNARD Didier, PLURIEL Dominique, MELINE Nicole, CHATILLON Yves, BOULOGNE Christophe, LORTON Corinne, AUDUC Jean-Marc, FARIZY Isabelle, MERLE Bernard, GUYOT de CAILA Mathieu, FORET Xavier.

Excusé(s) : LABARGE-AUPECLE Mathilde

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Christèle CLEMENT PORNIN

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion du 10/07/2020.

DELIBERATIONS

Redevances d'occupation Du Domaine Public :

Le CM fixe le montant des RODP 2020 (redevance d'occupation du domaine public) versées à la commune par les services ENEDIS (212 €), GRT GAZ (159.09 €) TELECOMMUNICATIONS (1 147 €).

Maintien de garantie d'emprunt à Cité Nouvelle suite à une vente de patrimoine

La commune de POISSON a été informée par la société Cité nouvelle par courrier de la vente de son patrimoine située sur la commune de POISSON à la société HABELLIS. (4 pavillons locatifs au bourg)

Dans le cadre de cette vente, le prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné au financement de ce patrimoine est transféré à la société HABELLIS et donc la société Cité Nouvelle sollicite le transfert de la garantie associé.

Madame le maire demande au CM de maintenir la garantie initiale selon les mêmes caractéristiques.

Déclassement d'une voie communale

Dans le cadre du projet d'installation d'un portail sur le terrain de M GEVAUDAN Ludovic aux Nicolins. M et Mme Gevaudan ont demandé à la mairie d'acquérir une bande de terrain le long de la voie communale n°11 des garants à la Bruyère, qui leur permettra ainsi d'augmenter leur unité foncière et de réaliser la pose de leur portail.

Cette portion de la voie communale n°11 d'une contenance de 77m², constituant un délaissé de voirie, sans utilité particulière, il paraît possible de faire droit à cette demande.

Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement du domaine public.

L'article L141-3 du code de la voirie routière, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de ce délaissé de voirie, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'en prononcer le déclassement du domaine public communal,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

Délégation d'attributions du conseil municipal à Mme le Maire

Vu l'article L.2122-22 et 23 du CGCT permettant au conseil municipal de déléguer à Mme le Maire un certain nombre de ses compétences,
Vu la délibération n° 2020/028 du 29 mai 2020 portant sur les délégations consenties à Mme le Maire par le Conseil Municipal,
Vu le courrier de Mme la Sous-Préfète réceptionné le 16 juillet 2020 en mairie portant sur le contrôle de légalité de ladite délibération,
Mme le Maire demande au CM dans un premier temps de retirer la délibération n°2020/028 à la demande de Mme la Sous-Préfète de Charolles.
Dans un second temps, le conseil municipal décide, de confier à Mme le Maire certaines délégations pour la durée du mandat.

Adoption du règlement intérieur de la Commission Communale d'Action Sociale

Mme le maire donne la parole à Mme Dominique PLURIEL concernant le règlement intérieur de la commission communale d'action sociale.
Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :
* d'adopter le règlement intérieur annexé à la délibération.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Désignation délégués commission de contrôle de la liste électorale :

En raison du renouvellement des conseils municipaux, dans chaque commune, la commission de contrôle des listes électorales doit être recomposée avant le 30/09/2020.

Pour une commune de moins de 1 000 habitants :

Pour la sous-Préfecture : Le nom de deux conseillers municipaux (titulaire et suppléant) et trois noms de personnes susceptibles d'être désignées en qualité de délégué du Préfet.
Pour le Tribunal Grande Instance : trois noms en vue de la désignation du délégué.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Ecole/Sociale : en raison de la Covid19 et de l'augmentation du nombre d'enfants à la cantine, il a été décidé de faire deux services, par conséquent, un CDD de 4 mois a été proposé à Mme MARSAC Céline, AVS à l'école, afin d'assurer la garderie du premier groupe d'élèves.

Voirie : Didier BERNARD fait un point sur le dossier élagage.

Environnement : le 9/09/2020, sous la présidence de Christèle PORNIN CLEMENT la commission s'est réunie pour choisir le fleurissement 2021.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le CM :

Adressage de la commune : création de la commission adressage communal

Logements communaux : location F2 studio RDC Bâtiment Mazille depuis le 9/09/2020 à M VILLARD Quentin.

PERSONNEL : suite à la prolongation de l'arrêt de travail de Philippe LAHORE, le CDD de FELIX Fabien est renouvelé jusqu'au 30/09/2020 inclus.

Fait à Poisson, le 10/09/2020
Séance levée à 23h30



Mme Le Maire,
Michelle BONNOT